



# Mutations 2022

## Filière santé

### Infirmier-e de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

Opérations de mutations à gestion déconcentrée

**Du jeudi 6 janvier 2022 au jeudi 3 février 2022 inclus:** préinscrivez-vous obligatoirement sur l'application [Amia](#). Vous pouvez effectuer jusqu'à six vœux académiques.

**Dates limites du dépôt des demandes par académies (communiquées ultérieurement)** : inscrivez-vous via l'application [Amia](#), et formulez vos vœux et indiquez vos motif(s) de mutation (en cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée).

**Editez, via l'application [Amia](#)**, votre confirmation de demande de mutation et transmettez la par voie hiérarchique (à minima : supérieur hiérarchique direct **et** rectorat d'académie). Le rectorat transmettra ensuite cette confirmation aux services de l'académie concernée.

**Vous pouvez demander à modifier vos vœux** et à les annuler suivant le calendrier établi par l'académie demandée.

Prenez connaissance sur [Amia](#) de l'état de votre demande de mutation, selon le calendrier académique.

Prenez connaissance sur [Amia](#) des **priorités légales et critères supplémentaires** établis à titre subsidiaire validés par le rectorat de l'académie demandé, suite à l'examen des pièces transmises. Le cas échéant, vous pouvez effectuer une demande écrite de correction, en transmettant les justificatifs nécessaires, avant la date fixée dans le calendrier de l'académie demandée

**Examen par l'académie des demandes de corrections** et information par courriel de la suite réservée à la demande. Consultez vos résultats sur l'application [Amia](#)

[Nombre des possibilités d'accueil académiques, calendrier prévisionnel et coordonnées services académiques \(Infenes\)](#)

**À compter de la campagne 2020, les barèmes de mutations sont supprimés et remplacés par de nouvelles règles de départage des candidatures.**

Si vous cherchez des informations sur l'organisation et les nouvelles règles de départage des candidatures applicables aux campagnes de mutations inter académique, ainsi que les différents formulaires relatifs à votre demande de mutation, vous pouvez consulter :

[Les lignes directrices de gestion ministérielles](#)

[La note de gestion BIATSS 2022](#) dans sa partie mobilité, précise les modalités de gestion des mutations et fixe le calendrier de ces opérations **SI vous n'obtenez pas votre mutation vous pourrez former un recours administratif. Dans ce cadre, contactez la CGT EDUC' pour vous assister.** [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr) ; [nos coordonnées locales](#)